

# **Santé et sécurité au travail dans la Fonction publique d'État : où en est-on ?**

La Commission centrale hygiène, sécurité et conditions de travail de la Fonction publique de l'État s'est réunie le 10 décembre 2025, après plus d'un an sans réunion. Cette séance a permis d'examiner les bilans hygiène et sécurité 2022-2023, le bilan du Fonds interministériel pour l'amélioration des conditions de travail, et les perspectives du Plan Santé au Travail.

---

# **Salaires dans la Fonction publique : l'intersyndicale interpelle le Premier ministre**

Le 16 janvier 2026, l'intersyndicale Fonction Publique (CGT, FO, CFDT, UNSA, FSU, Solidaires, CFE-CGC, FA-FP) a adressé un courrier au 1er ministre, relatif aux rémunérations des agents publics.

---

# Départs et arrivées à la CFDT-Agriculture !

## Tout d'abord, de vifs remerciements à Stéphanie !

Après plus de huit années passées au sein de la CFDT-SPAgri puis CFDT-Agriculture, **Stéphanie CLARENC** quitte la permanence pour rejoindre sa nouvelle région d'attache administrative : la Normandie.



Stéphanie à rejoint la permanence en 2018, elle aura assuré au sein du Spagri de multiples fonctions... responsable de la section administration centrale, responsable de la permanence, Co-secrétaire générale pendant deux années jusqu'au dernier congrès de juin 2025 où elle a choisi de ne pas se représenter aux élections internes.

En dehors de ses fonctions au sein de la CFDT, elle aura aussi été élue au CSA administration centrale, à la formation spécialisée en assurant la coordination, au CSA Forêt-Agriculture, plus récemment à la CPPS, représentante en CAP, en CSA ministériel et à un nombre incalculable d'instances, groupes de travail, bilatérales et entretiens individuels.

Le 1<sup>er</sup> février prochain, Stéphanie CLARENC rejoindra donc la grande DRAAF Normandie pour de nouvelles aventures professionnelles que nous lui souhaitons aussi riches qu'à la CFDT.

**La CFDT-Agriculture tient à la remercier sincèrement pour son investissement permanent.** Quelque soit le contexte, nous

tenions à mettre en avant son sérieux constant, ses connaissances sans faille sur certains sujets et sa volonté forte à toujours défendre les agents. La CFDT-Agriculture lui souhaite le meilleur et il ne fait aucun doute qu'elle saura faire bénéficier de ses compétences sa nouvelle structure d'accueil !

## Et deux changements au sein de notre conseil syndical !

Là aussi, ce sont des représentants fidèles et anciens qui quittent le conseil syndical... non par choix mais par obligation car il faut bien prendre sa retraite après toutes ces années de service.

Tout d'abord, **Corinne SEVIN**, élue au titre de notre section syndicale de l'**ANSES** vient de nous quitter au 31 décembre pour profiter de sa retraite après avoir cumulé ses missions à l'**ANSES** et sa vie syndicale de plusieurs années ! Il faut saluer une énergie débordante, une excellente connaissance de la vie syndicale, un engagement jusqu'à la dernière minute et auprès de la CFDT... a priori qui devrait continuer hors CFDT-Agriculture !



Ensuite, **Hervé LEDOUX**, élu de notre section DRAAF et affecté jusqu'au 31 décembre dernier à la **DRAAF Grand-Est**. Hervé est lui aussi un ancien de la CFDT partant aujourd'hui à la retraite ! La CFDT-Agriculture salue là aussi la constance dans son engagement, sa bonne humeur permanente et la force

tranquille qui le définissent si bien !

La CFDT-Agriculture dans son ensemble les remercie du temps passé, du travail effectué et leur souhaite une belle retraite bien méritée !

## **Bienvenue aux nouveaux membres au sein du conseil syndical !**

Côté ANSES, le relais est dorénavant assuré par **Catherine AUDIFAX (ANSES Maisons-Alfort)** qui prend le relais au niveau du conseil syndical.

Côté DRAAF, c'est **Anne BERTOMEU (DRAAF Occitanie)** qui prend le relais d'Hervé LEDOUX.

---

## **Laure REVEL élue à l'unanimité secrétaire générale de la CFDT Fonctions publiques**

Réunies le 8 janvier 2026, les fédérations composant la CFDT Fonctions publiques ont élu à l'unanimité Laure REVEL secrétaire générale, après la disparition brutale de Mylène Jacquot, dont l'engagement laisse une empreinte profonde.

Avant son élection, Laure REVEL exerçait les fonctions de secrétaire générale adjointe et trésorière de la CFDT Fonctions publiques (depuis septembre 2023).

Elle a par ailleurs été co-secrétaire générale de SPAgri CFDT (syndicat des personnels du ministère de l'Agriculture) entre mars 2020 et septembre 2023.

Ingénieure de l'agriculture de l'environnement hors classe, elle a exercé notamment des responsabilités d'encadrement au sein de la Direction départementale des territoires de Saône-et-Loire (DDT 71).

## **À propos de la CFDT Fonctions publiques**

L'Uffa-CFDT (la CFDT Fonctions publiques) a été créée en 1973. Depuis cette date, l'Uffa, l'Union des fédérations de fonctionnaires et assimilés, est composée des dix fédérations CFDT ayant dans leur champ les 5,8 millions d'agents publics relevant des versants de l'État, de la Territoriale et de l'Hôpitalière.

### **> Document à consulter**

- Communiqué de presse CFDT Fonctions publiques du 8 janvier 2026 [ICI](#)

---

# **Budget 2026 : les travaux reprennent**

L'adoption in extremis du budget de la Sécurité sociale en fin

d'année ne doit pas faire oublier que la France n'a toujours pas de budget général pour 2026.

---

## **Les principaux indices : SMIC, Allocations familiales, Chômage, Retraite...**

Fiche mise à jour au 1er janvier 2026

---

## **CSA d'administration centrale – 15 décembre 2025**

Le comité social d'administration de l'administration centrale s'est réuni le 15 décembre 2025 sous la présidence de Cécile Bigot-Dekeyzer, secrétaire générale du MAASA, accompagnée de son adjointe Noémie Le Quellenec, de Flora Claquin, cheffe du SRH et de Nadine Richard-Pejus, adjointe de la cheffe du SRH.

La CFDT était représentée par Grégor Appamon, Stéphanie Clarenc et Benjamin Kupfer.

En introduction, la secrétaire générale se félicite de l'organisation de **moments collectifs** au sein de l'administration centrale, à savoir :

- 9 conférences mensuelles sur des sujets variés
- Conférence managériale pour rappeler l'importance du management en AC
- L'événement pour les 20 ans du SG

Par ailleurs, 108 sessions de formation ont été organisées permettant à 845 agents de se former en 2025.

Autre fait marquant en 2025, le **déploiement du parapheur électronique** en administration centrale.

L'ensemble des organisations syndicales ont fait une déclaration liminaire unitaire (à lire [ICI](#)) où étaient abordés les sujets suivants :

## **Budget 2026 : Suppression de 50 ETP ... finalement ça sera 30 ETP**

La secrétaire générale nous indique à ce sujet que suite à la réforme des centres de gestion financière (CGF), la DGFIP a rétrocédé 15 ETP qui viennent réduire l'effort à faire en administration centrale. De plus, il y a désormais 5 ETP qui seront à trouver parmi les DRAAF et les DAAF.

*Malgré notre demande d'en savoir plus sur les répercussions concrètes de cette baisse des effectifs et ses conséquences sur les services de l'administration centrale, la secrétaire générale ne répond pas et n'explique pas non plus les fins de contrat de certains CDD.*

*La CFDT-Agriculture attire encore l'attention de l'administration sur la dégradation du dialogue social, incompatible avec les exigences de concertation et de transparence attendues dans cette instance.*

# **Gestion budgétaire : les agents aspirent à plus de sérénité**

La secrétaire générale indique qu'il n'y aura pas de 49.3 pour la loi de finances. Le budget ne sera pas voté au 1<sup>er</sup> janvier 2026 et nous connaitrons comme l'année dernière une période de service voté.

*La CFDT-Agriculture a attiré l'attention de la secrétaire générale sur la gestion budgétaire et en particulier sur les conséquences pour les agents. Des gels de budget en début d'année sont imposés par Bercy malgré les budgets votés dans le PLF, entraînant des tensions importantes pour mener certaines missions.*

*Ensuite en fin d'année, Bercy décide de dégeler certains budgets et il est alors nécessaire de dépenser ces montants avant la date de clôture budgétaire, générant également des tensions...*

La secrétaire générale répond à cela qu'elle aspire à une meilleure anticipation des dépenses pour diminuer les tensions en fin d'année.

## **Demande de rendez-vous intersyndical pour évoquer la situation des agents en cas de refus d'habilitation aux informations ou aux supports classifiés**

Certains agents n'obtiennent malheureusement pas l'habilitation nécessaire pour l'accès aux informations et

supports classifiés. Dans ce cas, l'agent peut se voir privé d'accès à son bureau, à sa messagerie et se retrouve sans poste du jour au lendemain.

*Les organisations syndicales dénoncent la brutalité et le manque d'humanité dans le traitement réservé à ces situations individuelles. La demande d'échange a été réitérée afin de définir ensemble une gestion plus humaine de ces agents, dont l'engagement professionnel n'est pas à remettre en cause.*

La SG et la cheffe de SRH se sont engagées à recevoir une représentation intersyndicale.

*La CFDT-Agriculture est déterminée à obtenir des avancées pour les agents dans la gestion de ce type de situation.*

## **Crise agricole : quelle protection des agents du MAASA ?**

*Les représentants du personnel du CSA-AC ont exprimé leur solidarité avec les agents en DDI et en DRAAF en charge de la gestion des cas de DNC dans certains troupeaux bovins français, menacés de mort de façon nominative, ainsi que notre plus ferme réprobation face aux actes de harcèlement, de menace et d'agression qui visent désormais également nos partenaires, vétérinaires et GDS (Groupements de Défense Sanitaire). Le ministère se doit de réagir et d'agir.*

La secrétaire générale reste attentive à la situation. Elle rappelle que ce sont les avis scientifiques qui priment dans les décisions d'abattage mais la profession agricole n'adhère pas à la stratégie ainsi définie. La ministre est mobilisée pour apporter son soutien aux agents. A cet effet, elle a réuni tous les préfets pour indiquer qu'il était primordial de protéger les agents, qu'il n'y avait aucun blocage pour porter

plainte et qu'il n'y aura aucune tolérance en cas d'atteinte aux agents et aux bâtiments. La ministre a également envoyé un message de soutien aux agents.

*La CFDT-Agriculture s'étonne qu'aucune mesure de prévention ne soit précisée, le dépôt de plainte intervenant une fois que le mal est fait. Une mesure de prévention pourrait être de mieux communiquer sur la stratégie définie afin d'expliquer et tenter de convaincre les agriculteurs de la stratégie. Le MAASA communique très peu sur sa stratégie. Ce n'est que depuis le 17 décembre que le ministère a publié des informations sur le sujet et développé un kit de communication accessible ([ICI](#)) sur le site de notre ministère :*

*Une communication plus importante vis-à-vis de la profession agricole est attendue pour protéger les agents de notre ministère qui sont en première ligne face au mécontentement des agriculteurs.*

## IA : Deux chartes viennent d'être publiées

Dans le cadre des réflexions sur l'IA, deux chartes viennent d'être publiées :

- Charte éthique des bonnes pratiques de l'intelligence artificielle
- Charte d'utilisation des outils numériques mis à disposition des utilisateurs des systèmes d'information des agents de l'administration centrale et des services déconcentrés

Ces 2 chartes sont disponibles dans la note de service à consulter [ICI](#).

En résumé, ces chartes donnent des indications sur les sujets

suivants :

- **Internet** : un accès unique, plus simple et plus ouvert.
- **Charte numérique** : protéger les outils, les données, et respecter les usages autorisés.



*La CFDT-Agriculture vous donne une astuce pour verrouiller rapidement votre poste et ainsi le sécuriser en votre absence, vous cliquez sur :*



- **Charte IA** : pas de données sensibles, pas de décisions automatisées, toujours vérifier ce que l'IA renvoie en réponse au script.

Des formations seront organisées sur ces sujets et il est également prévu de définir des référents IA dans les structures pour accompagner les agents face aux enjeux de l'IA.

*Pour la CFDT-agriculture, il n'est pas certain que ces chartes soient le meilleur moyen de sensibiliser les agents sur ces sujets. Elles sont longues à lire (en tout une dizaine de pages) et au vu de la charge de travail que nous connaissons tous, il n'est pas aisément de les assimiler. Des formations MENTOR avec de l'interaction (quiz, vidéo, exemples adaptés aux enjeux du MAASA, ...) seraient un meilleur vecteur de ces informations et réflexes à avoir.*

## Cyberattaques : une vigilance de tous les instants

La secrétaire générale attire l'attention des agents au sujet des **cyberattaques** dont la porte d'entrée est le phishing : mail frauduleux qui demande de renseigner les codes des

outils.

Les derniers tests montrent que **10 % des agents d'administration centrale ont cliqué sur le lien frauduleux**. Lors du prochain test, l'agent qui cliquera sur le lien devra obligatoirement suivre une formation pour se protéger sur son lieu de travail mais aussi à titre personnel.

## Réorganisation du SNUM

Le numérique est un domaine qui évolue rapidement. Dans le cadre de ce projet de réorganisation du SNUM, il est question de travailler en mode produit avec plus d'interactions et d'agilité pour le développement des applications métiers. A ce stade, il faut répondre à la question : est-ce que l'organisation actuelle répond aux exigences du mode produit ? Les organisations syndicales seront consultées sur ce sujet.

*La CFDT-Agriculture est mobilisée pour suivre les échanges sur cette réorganisation et faire remonter les souhaits des agents à ce sujet.*

Concernant les sujets à l'ordre du jour de ce CSA-AC :

## RIALTO

Le **RIALTO d'administration centrale** est ajusté sur les sujets suivants :

- Suppression de l'impossibilité de prendre un jour de RTT le mardi. Il est toutefois rappelé que le chef de bureau peut définir une journée de service où l'ensemble des agents du bureau sont présents.
- Déplacement d'un jour de télétravail dans la semaine considérée. Il n'est plus possible de déplacer un jour de télétravail sur 7 jours glissants avec le nouvel outil.

*Pour la CFDT-Agriculture, l'impossibilité de déplacer un jour de télétravail sur 7 jours glissants est un recul pour les agents. Pour arranger les agents, le SRH propose de mettre en place des enveloppes de jours flottants en plus du télétravail fixe pour faire face à d'éventuelles difficultés. Cette proposition est recevable à condition que les jours flottants soient octroyés par la hiérarchie, ce qui est rarement le cas aujourd'hui. La CFDT-Agriculture restera donc vigilante sur ce point et fera remonter les éventuelles difficultés.*

Ces modifications ont été votées à l'unanimité par les représentants du personnel.

Concernant **l'annexe DGPE**, cette annexe décrit les plages horaires des chauffeurs et des assistants de direction soumis à des cycles horaires particuliers, ainsi que le recours aux heures supplémentaires, notamment pour le salon de l'agriculture, les comités de gestion de l'UE ou encore les débats parlementaires.

*La CFDT-Agriculture regrette que le cas des commandes reçues tardivement (par exemple à 21h pour le lendemain matin) ne soit pas recensé dans cette annexe. Or, ce sont des situations où les agents se mobilisent en dehors des cycles horaires et il nous paraît essentiel qu'un dispositif de compensation puisse être mis en place. L'administration est restée muette sur cette question malgré nos nombreuses relances.*

A la demande de la CFDT-Agriculture, la SG s'est engagée à réaliser **une infographie qui précise les modalités de fonctionnement des absences** telles que les **ASA** (autorisations spéciales d'absence), **pour raisons de santé** et règles d'abattement des RTT, **pour formation** dont celles des représentants syndicaux, **pour fêtes religieuses**, en raison de **grève**, **de droit de retrait**, le **départ anticipé les 24 et**

**31/12..., l'autorisation d'arrivée tardive en raison de la rentrée scolaire, les congés et les règles relatives aux jours de fractionnement,...**

## **Réorganisation du SG**

Au sein de la direction du bureau des affaires juridiques, les missions du bureau du droit européen ont été élargies au traitement des données, à la protection fonctionnelle et à la déontologie qui sont des thématiques fortement liées au droit européen.

Au sein du Service des Affaires Financières, Sociales et Logistiques (SAFSL), la création du Centre de Gestion Financière (CGF) a transformé le CSCF (Centre de Service Comptable et Financier) en Bureau d'Appui à la Chaîne Financière (BACF), qui gère l'assistance Chorus, l'animation des missions « LIP » (missions de Liaison, Interface, Performance), la veille réglementaire et l'animation ministérielle en matière de finances publiques. Le vote a porté sur la validation d'une organisation mise en place depuis près de deux ans.

*La CFDT-Agriculture a voté pour ces textes. Les agents concernés par ces réorganisations ayant été concertés, l'impact pour ces derniers est faible et l'organisation est déjà en place au moment du vote.*

*Néanmoins, nous avons exprimé notre mécontentement face à ces réorganisations, au cours desquelles nous nous retrouvons trop souvent placés devant le fait accompli et où les impacts pour les agents restent insuffisamment détaillés dans les rapports de présentation.*

# **Outil de gestion du temps sur « mon self mobile »**

A partir du 1er janvier 2026, la gestion du temps se fera à partir de l'outil GTA-RH, disponible sur mon self mobile.

Comme il l'a été indiqué, il n'est plus possible de gérer les absences sur EQUITIME, sauf demandes exceptionnelles. La gestion des anomalies reste cependant possible uniquement par la hiérarchie.

Les droits à congé seront reportés dans le nouvel outil et la dématérialisation des demandes d'alimentation du CET ne sera possible qu'à partir de fin 2026.

Des webinaires sont prévus pour faciliter la prise en main des agents et des encadrants aux dates suivantes :

Lundi 12, mardi 13, jeudi 15 et vendredi 16 janvier 2026. Pour rejoindre les sessions, vous pouvez vous connecter via le lien [ICI](#).

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à consulter notre article [ICI](#) via le lien ci-dessous.

En questions diverses, nous avions les sujets suivants :

## **Revalorisation triennale des contractuels**

L'administration nous indique que le traitement des campagnes 2024 et 2025 est en cours de finalisation et que les agents en verront les effets sur le bulletin de paye de début 2026. La revalorisation sera rétroactive sur 2025 ou 2024-2025 selon la campagne concernée.

*La CFDT-Agriculture s'interroge sur le fait que les contractuels de l'administration centrale ne soient pas cités*

*dans la note de service explicitant la campagne de revalorisation triennale...*

## **Revalorisation des astreintes**

L'administration s'est engagée à analyser la question et à revenir vers les organisations syndicales sur ce sujet.

## **Télétravail**

Au cours de cette instance, il a été fait état des directions qui refusent les 3 jours de télétravail et les jours flottants.

Là encore, la secrétaire générale met en avant l'importance du collectif et de la continuité de service.

*Pour la CFDT-Agriculture, le collectif est important mais peut être maintenu lorsque les agents ont 3 jours de télétravail. Certaines directions comme la DGER et la DGAL l'ont mis en place et les retours sont positifs. Il est également compliqué pour les agents d'entendre cet argument quand dans certains cas, ils viennent certains jours en présentiel et qu'ils ne parlent à personne car les autres agents sont soit en télétravail, soit en réunion, en déplacement, ...*

*La souplesse sur le télétravail va être de mise en administration centrale, notamment en raison du nouvel outil de gestion du temps de travail qui permet de déplacer un jour de télétravail uniquement dans la semaine où il est prévu. La mise en place d'enveloppes de jours flottants sera à déployer plus activement que ce n'est le cas aujourd'hui.*

A la question de la CFDT-Agriculture sur la situation où il est refusé à l'agent de faire du télétravail le 2 janvier 2026

lorsqu'il a pris des congés du 29 au 31 décembre 2025, la justification avancée est que le premier jour travaillé de l'année doit s'effectuer par une journée de présence au bureau et que le télétravail n'est pas autorisé dans ce cas de figure.

*D'après notre analyse de l'accord télétravail, les agents peuvent télétravailler le premier jour de l'année, ils n'ont pas obligation d'être en présentiel. Il a été demandé à l'administration de confirmer cette analyse.*

**L'administration a refusé de répondre, jugeant la question "trop précise".**

*Ce refus d'éclaircir un point pourtant essentiel traduit une fois de plus une dégradation préoccupante du dialogue social (voir notre article [ICI](#)), qui ne permet plus d'aborder sereinement les sujets concrets soulevés par les agents.*

*La CFDT-Agriculture se mobilisera pleinement sur ce sujet et mettra en œuvre les actions nécessaires pour défendre les droits des agents et exiger un dialogue social à la hauteur des enjeux.*

---

## **La CFDT, un syndicat à l'écoute du terrain tout au long de l'année**

Rencontres, écoute et réponses concrètes sont au cœur de notre méthode.

---

# **Dermatose nodulaire : Les salariés et agents publics ne sont pas des cibles**

Communiqué de presse du 15 décembre 2025 de la CFDT Agri-Agro

---

## **Conférence “Travail Emploi Retraites” : c'est parti !**

**Les partenaires sociaux – à l'exception notable du Medef – étaient réunis au Cese le 5 décembre à l'occasion du lancement de la conférence “Travail Emploi Retraites” voulue par le gouvernement. Cette journée studieuse a marqué le début de travaux qui se poursuivront jusqu'à l'été 2026.**

Le contraste était saisissant ce vendredi 5 décembre. Alors qu'à l'Assemblée nationale les débats sur le PLFSS se déroulaient dans un climat de tension extrême, le même jour, au Conseil économique, social et environnemental (Cese), l'heure était à l'apaisement et à l'écoute. Les partenaires sociaux (à l'exception du Medef, côté patronal, et de Sud, côté syndical) étaient réunis au sein de la troisième Assemblée constitutionnelle de France pour le lancement de la conférence « Travail Emploi Retraites » imaginée par le gouvernement.

Cette conférence, annoncée au début novembre 2025 et visant à relancer le débat sur les retraites en vue de la présidentielle de 2027 s'apparente à une sorte de forum où chaque participant a pu et pourra de nouveau avancer son point de vue lors d'ateliers thématiques et de journées en plénière. Le ministre du Travail a ainsi annoncé qu'à partir du 30 janvier se tiendrait une rencontre par mois et que tous les sujets traités feraient l'objet de déclinaisons pour le privé et le public. À chaque fois, des experts reconnus sur les sujets à traiter seront chargés de piloter les travaux. Trois grands facilitateurs sont désormais chargés de chapeauter l'ensemble : le haut fonctionnaire et ancien directeur du Travail Jean-Denis Combrexelle, l'ancienne femme politique et chef d'entreprise Anne-Marie Idrac et l'expert en politique sociale Pierre Ferracci.

## Les trois grandes thématiques abordées de concert

L'idée maîtresse consiste à aborder de concert les trois grandes thématiques retenues : le travail, l'emploi et les retraites. « *Si nous voulons avancer sur les retraites, il faut passer par la case travail* », affirme Jean-Pierre Farandou. Et pour bien se démarquer de l'actualité politique et du conclave retraites, l'ancien PDG de la SNCF a bien précisé le cadre général de ces travaux et n'a cessé de dédramatiser les enjeux. « *Il n'y a pas de stress. Nous nous donnons du temps, et les partenaires sociaux n'ont pas d'obligation de résultat à la fin. L'idée est de se parler, de voir si on peut se rejoindre sur quelques points, si on peut rapprocher les points de vue. En tant qu'ancien dirigeant d'entreprise, je crois beaucoup à cette façon de construire du compromis.* »

Manifestement, les participants ont voulu jouer le jeu lors de cette première journée inaugurale. L'heure n'était ni à la

polémique ni à la petite phrase, mais bien à l'écoute et à l'échange d'arguments. Invitée à s'exprimer à la tribune sur le travail, Marylise Léon a réaffirmé la volonté de la CFDT de s'investir pleinement dans la démarche proposée : « *La CFDT se bat depuis des années pour faire du travail un sujet d'importance nationale. Cette conférence doit nous permettre de construire le changement culturel dont le monde du travail a besoin en France aujourd'hui. L'objectif de nos échanges ne doit pas être technique. Il doit être politique, au sens noble du terme. Il s'agit de remettre l'humain et la qualité du travail au cœur de l'organisation, de reconnaître la valeur du travail et de contribuer à son amélioration.* »

Même tonalité du côté patronal puisque les organisations présentes se sont déclarées ouvertes aux débats et à la discussion, à mille lieues de la position d'un Medef qui a refusé de participer à cette journée et a ainsi montré son mécontentement eu égard au budget en préparation à l'Assemblée nationale. Cette politique de la chaise vide se révèle d'ailleurs plutôt inhabituelle de la part du Medef mais peut encore évoluer selon le gouvernement – qui a décidé de « *laisser la porte ouverte* ».

## Une vue d'ensemble des sujets à traiter

Enfin, les interventions des experts au cours de cette journée n'ont pas apporté d'éléments vraiment nouveaux, mais elles ont permis d'apporter une vue d'ensemble des sujets à traiter. Par exemple, l'intervention de l'économiste Antoine Bozio a rappelé utilement les deux publics qui devront faire l'objet de toutes les attentions en matière d'emploi : les jeunes et les seniors. Il a notamment expliqué que le faible taux d'emploi des jeunes et des seniors en France entraîne le décrochage de notre pays en matière de nombre moyen d'heures de travail des actifs par rapport à celui de l'Allemagne ou du

Royaume-Uni. « *Avec le débat sur les retraites, on a beaucoup parlé de l'importance de faire progresser l'emploi des seniors, mais on oublie souvent l'importance de faire aussi progresser celui des jeunes, a-t-il insisté. Améliorer l'insertion professionnelle des nouvelles générations sur le marché du travail doit être une des priorités.* »

Alors que l'on ignore encore si la France sera dotée d'un nouveau budget à la fin de cette année, ni si la suspension de la réforme des retraites sera entérinée, il est difficile de porter un jugement quant à l'avenir de cette initiative, qui semble aujourd'hui consensuelle. « *La méthode nous va bien* », résume Marylise Léon. Difficile d'en dire plus dans cette période d'incertitude politique.

► Par **Jérôme Citron**

Rédacteur en chef adjoint de CFDT Magazine

*D'après l'article initialement publié par Syndicalisme Hebdo*

---

## **Hommage à Mylène Jacquot, secrétaire générale au cœur de l'engagement syndical**

C'est avec une profonde tristesse et une grande émotion que la CFDT-Agriculture annonce le décès de la secrétaire générale de la CFDT Fonction publique : Mylène Jacquot.

---

# **Réforme des IRA – Groupe de travail DGAFP du 25 novembre 2025**

Un groupe de travail a été constitué par la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique (DGAFP) pour travailler sur un projet de réorganisation des Instituts régionaux d'administration (IRA) qui doit déboucher sur la création d'un établissement public national, à brève échéance (Janvier 2027).

---

## **PLF, PLFSS : le point à mi-parcours**

Le projet de loi de finances et le projet de loi de financement de la Sécurité sociale sont à présent entre les mains des sénateurs. Vue la teneur des débats, une adoption avant le 31 décembre 2025 semble compromise. Un point en matière de calendrier s'impose.

---

# DuoDAY 2025, une journée très positive à la CFDT-Agriculture

Pour la deuxième année, à l'identique d'autres services du ministère, la permanence de la CFDT-Agriculture a eu le plaisir d'accueillir dans le cadre du DuoDay, Vincent de ALMEIDA.

## Un profil intéressant tourné vers les RH

Notre invité pour cette journée a un profil de formation et un parcours professionnel très ciblés sur le monde des ressources humaines. Titulaire depuis 2011 d'un **MBA en ressources humaines** (Master of Business Administration – diplôme international en gestion et management) qu'il a réalisé en partie aux Etats-Unis et au Portugal, il a rapidement enchainé sur une première expérience professionnelle.

Son parcours l'a amené à travailler à ce jour uniquement dans le secteur privé, et à acquérir de l'expérience en entreprises ou dans des cabinets privés sur de multiples fonctions RH (recrutement, gestion administrative et paie, entretien professionnel, analyse de besoins RH et rédaction de fiches de postes, santé et sécurité au travail...).

Vincent de Almeida souhaite à présent rejoindre un métier RH dans la fonction publique (territoriale ou d'Etat) pour continuer son parcours professionnel. Il est aujourd'hui inscrit dans une formation le préparant au concours de rédacteur territorial (spécialité droit public) pour éventuellement rejoindre la fonction publique territoriale.

# De multiples échanges au cours de cette courte journée

Vincent a passé la journée avec les permanents autour de trois moments identifiés :

- Une présentation de l'ensemble des permanents et de leurs parcours respectifs
- Le fonctionnement administratif et politique de la permanence (rôles et missions, adhésions...)
- La communication interne et externe.

Il a pu ainsi partager sur une journée le quotidien d'une permanence syndicale, y compris dans ses moments plus conviviaux !



Il a été particulièrement intéressant de partager les points de vue sur certains aspects de communication, l'utilisation des réseaux sociaux ou de l'IA, de croiser les points de vue «générationnels» et surtout de profiter de la «positive attitude» de Vincent pendant ces quelques heures. Une belle rencontre, un beau moment, une belle leçon de vie que nous vous invitons à partager dès que possible.

## **Jamais deux sans trois !**

**Pour la CFDT-Agriculture, cette journée constitue immanquablement une expérience humaine et professionnelle à renouveler.**

La CFDT-Agriculture remercie tout d'abord les services du BASS pour l'accompagnement et plus particulièrement notre référente Handicap.

La CFDT-Agriculture tient également à **remercier sa permanente, Brigitte CHELFI, pour son investissement constant pour la réalisation du DuoDay** et son initiative lancée il y a presque deux ans maintenant. Deux expériences d'accueil particulièrement réussies mais un passage de témoin est aujourd'hui prévu, Nathalie LEBRETON reprendra le flambeau pour la prochaine édition car il n'est pas question de s'arrêter là. Jamais deux sans trois comme qui dirait !

De la part de Vincent de ALMEIDA à la permanence :

*"Je tenais à vous remercier très sincèrement pour l'accueil que vous m'avez réservé lors de la journée Duoday. Votre disponibilité, votre bienveillance et le temps que vous m'avez consacré m'ont permis de mieux comprendre vos missions et l'engagement de la CFDT envers les agents du ministère de l'Agriculture.*

*J'ai particulièrement apprécié la qualité des échanges, la transparence avec laquelle vous m'avez présenté votre fonctionnement, ainsi que le soin que vous avez pris pour répondre à mes nombreuses questions.*

*Cette immersion a été particulièrement enrichissante pour moi et a confirmé mon envie de travailler dans un environnement tourné vers l'accompagnement et le service public.*

*Vincent de Almeida"*

Bref un grand merci à toutes et tous !

=> *Lien vers la publication de l'intranet du MAASA [ICI](#)*

---

## **Le gouvernement lance une conférence sur le travail et les retraites**

Jusqu'en septembre 2026, les partenaires sociaux sont invités à débattre autour de trois grandes thématiques : la qualité de vie au travail, les parcours professionnels et l'avenir des retraites.

---

## **La fonction publique, de nouveau sous la coupe de Bercy ?**

La fonction publique peut-elle vraiment s'émanciper de Bercy ? Après plusieurs allers-retours entre tutelle budgétaire et ministère dédié, le portefeuille revient aujourd'hui dans le giron des Comptes publics.

---

# **CSA de réseau des DDI du 6 novembre 2025**

Retour sur la réunion du Comité Social d'Administration (CSA) de réseau des Directions départementales interministérielles (DDI) du 6 novembre 2025.

---

## **“La fonction publique est face à un mur de déficit d'attractivité”**

Rémunérations en berne, inégalités persistantes entre les femmes et les hommes, conditions de travail dégradées, baisse des effectifs, pyramide des âges vieillissante... : les maux de la fonction publique s'aggravent. Face aux menaces qui pèsent sur les 5,7 millions d'agents et leurs missions, Mylène Jacquot, secrétaire générale de la CFDT Fonctions publiques, tire le signal d'alarme.

---

## **Novembre bleu, c'est lancé**

# pour 2025 !

Après la campagne annuelle de sensibilisation sur le dépistage du cancer du sein qui vient de s'achever, d'octobre rose, on passe à novembre bleu, le mois de la mobilisation pour **la lutte contre le cancer de la prostate notamment**.

**Lancée de manière humoristique il y a 20 ans en Australie, cette grande opération de communication s'est rapidement étendue au monde entier pour sensibiliser les hommes au nécessaire dépistage du cancer de la prostate mais également à d'autres maladies masculines. L'opération novembre bleu apparaît en France pour la première fois en 2012.**

## Novembre bleu, pour quoi faire ?

Les actions de communication au cours de ce mois ont trois objectifs majeurs :

- Sensibiliser l'opinion publique
- Accroître les dons en faveur de la recherche dans les maladies masculines en particulier le cancer de la prostate qui reste diagnostiquée chez 1 homme sur 8.
- Inviter les hommes à des dépistages précoce pour prévenir les maladies

**Selon la ligue contre le cancer** : «Chaque année, plus de 71 000 hommes sont touchés par le cancer de la prostate. Il y a 8 870 décès dus au cancer de la prostate par an en France. Son incidence est en forte augmentation de +8,5 % par an».

Les chiffres sont évidemment alarmants, mais la Ligue contre le cancer précise que «plus le cancer de la prostate est détecté tôt, mieux il est traité».

# Quand et comment se déroule le dépistage ?

Un dépistage individuel est recommandé dès l'âge de 50 ans et jusqu'à 75 ans.

Le dépistage repose sur deux examens médicaux principaux :

- La prise de sang pour mesurer le taux de PSA (antigène prostatique spécifique). Substance reconnue par l'organisme comme étrangère et provoquant une réaction immunitaire avec fabrication d'anticorps contre elle.
- Le toucher rectal ou palpation dans le cas d'autres maladies que le cancer de la prostate.

La CFDT-Agriculture soutient cette opération de sensibilisation et invite tous ceux qui seraient concernés, notamment par des antécédents familiaux, à se renseigner auprès de leur médecin traitant.

## > *Document joint :*

- Guide de l'assurance maladie sur le dépistage du cancer de la prostate

[Brochure 148x210 Prostate\\_BROPROSTATE22\\_BD](#)

---

# Accès aux services publics :

# moderniser sans exclure : un défi urgent

Le Sénat vient de publier un rapport sur «*L'accès aux services publics : renforcer et rénover le lien de confiance entre les administrations et les usagers*». Derrière ce titre institutionnel se cache une réalité bien connue des agents et des usagers : la dématérialisation, si elle simplifie certaines démarches, crée aussi de nouvelles inégalités.

## Une fracture numérique et territoriale bien réelle

Le constat est clair : **près d'un Français sur deux a du mal à effectuer ses démarches en ligne**. Les personnes âgées, les plus modestes, mais aussi de nombreux jeunes sont laissés de côté.

À cela s'ajoute la fermeture de guichets, de trésoreries, de bureaux de poste... autant de services de proximité qui disparaissent et alimentent le **sentiment d'abandon** dans les territoires ruraux, les quartiers populaires et les outre-mer.

## L'humain, toujours indispensable

Le rapport le souligne fortement : **aucun outil numérique ne remplacera le contact humain**. Le téléphone reste le moyen préféré des usagers pour joindre l'administration, et les accueils physiques sont vitaux pour les démarches complexes.

Les espaces **France services**, portés à bout de bras par les collectivités locales et leurs agents, jouent un rôle essentiel. Mais leur développement ne doit pas masquer la réalité : **ce sont souvent les collectivités qui financent à la place de l'État**.

## Des usagers piégés par les sites frauduleux

La dématérialisation a aussi ouvert la porte à de nombreux abus : des sites privés font payer des démarches gratuites, imitent les sites officiels ou exploitent la détresse des usagers. Le rapport appelle à renforcer les sanctions et à mieux protéger les citoyens.

## Des agents en première ligne

Derrière ces constats, ce sont **les agents publics** qui tiennent la barque. Conseillers France services, agents d'accueil, conseillers numériques... tous font preuve d'une polyvalence et d'un engagement remarquables. Mais leurs conditions de travail, leurs formations et leurs parcours professionnels doivent être mieux reconnus et valorisés.

La CFDT le répète : **moderniser les services publics ne peut se faire sans investir dans les femmes et les hommes qui les font vivre.**

## Inclusion numérique et IA : vigilance syndicale

Le rapport évoque aussi l'inclusion numérique et l'arrivée de l'intelligence artificielle dans les services publics. Ces outils peuvent être utiles, mais à deux conditions :

- qu'ils soient **au service des usagers et des agents**,
- et qu'ils respectent la **sécurité des données et la transparence**.

Sans cela, le risque est grand de renforcer encore les inégalités et de déshumaniser la relation de service public.

## Moderniser oui, exclure non !

Au fond, ce rapport vient confirmer ce que la CFDT dénonce depuis longtemps : **le tout-numérique ne peut pas être la seule réponse**. Il faut garantir à chacun le choix du canal, maintenir des accueils humains de qualité, et donner aux agents les moyens de répondre aux besoins des citoyens.

Un service public moderne, c'est un service public **accessible à toutes et tous**, qui continue d'incarner l'égalité et la solidarité au cœur de notre République.

> **Source : CFDT-UFETAM**

### Documents

- [Rapport complet » Faciliter l'accès aux services publics » \(Sénat – 16-09-25\)](#)
  - [Synthèse du rapport sénatorial](#)
- 

## Suspension de la réforme des retraites : qu'est ce que cela signifie concrètement ?

Le Premier ministre a annoncé le 14 octobre, lors de son discours de politique générale, la suspension de la réforme des retraites de 2023, décalant l'âge légal de départ à 64 ans. Pour la CFDT, c'est une première victoire, après 2 années de mobilisation contre cette réforme injuste. Voici ce que cela veut dire.

Depuis 2023, l'âge légal augmente progressivement de trois mois chaque année pour atteindre 64 ans. Actuellement, les travailleurs et travailleuses peuvent partir en retraite à 62 ans et 9 mois. À partir d'aujourd'hui et jusqu'au 1er janvier 2028, cet âge légal restera à 62 ans et 9 mois. Cela concerne d'abord les personnes nées en 1964. Elles gagnent donc 3 mois, parce qu'elles devaient initialement partir à 63 ans.

## **Et ensuite, il se passe quoi ?**

Ensuite, tout dépendra des résultats aux élections de 2027. S'il y a une majorité pour une nouvelle réforme, alors s'appliqueront les mesures qui seront adoptées à ce moment-là. S'il n'y a pas de nouvelle réforme, alors les personnes nées entre le 1er janvier 1965 et le 31 décembre 1968, pourront quand même partir 3 mois plus tôt, quoi qu'il arrive, que ce que prévoyait la réforme de 2023. Cela va concerner quoi qu'il arrive environ 3,5 millions de personnes.

## Infographie :



**Réforme des retraites avant et après la suspension**

Vous êtes né...	Vous pouvez partir en retraite à partir de		Nombre de trimestres exigé pour avoir le taux plein	
	Actuellement	Si suspension	Actuellement	Si suspension
Entre le 1er janvier 1958 et le 31 décembre 1960	62 ans	62 ans	167 (41 ans 9 mois)	167 (41 ans 9 mois)
Entre le 1er janvier et le 31 aout 1961	62 ans	62 ans	168 (42 ans)	168 (42 ans)
Entre le 1er septembre et le 31 décembre 1961	62 ans et 3 mois	62 ans et 3 mois	169 (42 ans 3 mois)	169 (42 ans 3 mois)
1962	62 ans et 6 mois	62 ans et 6 mois	169 (42 ans 3 mois)	169 (42 ans 3 mois)
1963	62 ans et 9 mois	62 ans et 9 mois	170 (42 ans 6 mois)	170 (42 ans 6 mois)
1964	63 ans	62 ans et 9 mois	171 (42 ans 9 mois)	170 (42 ans 6 mois)
1965	63 ans et 3 mois	62 ans et 9 mois	172 (43 ans)	170 (42 ans 6 mois)
1966	63 ans et 6 mois	62 ans et 9 mois*	172 (43 ans)	170 (42 ans 6 mois)*
1967	63 ans et 9 mois	62 ans et 9 mois*	172 (43 ans)	170 (42 ans 6 mois)*
À partir du 1er janvier 1968	64 ans	62 ans et 9 mois*	172 (43 ans)	170 (42 ans 6 mois)*

Infographie DDM, PhR

\* si la suspension était prolongée au-delà de 2028

Infographie La Dépêche du Midi – PhR

## Pourquoi, pour la CFDT, cette suspension est une première victoire ?

Pour la CFDT, le premier objectif de la suspension est la reconnaissance du refus des 64 ans, largement exprimé par les travailleurs et travailleuses en 2023. Le second objectif, est de rendre possible un nouveau débat sur les retraites en 2027, lors des élections qui se tiendront cette année-là. Et pour cela, il est essentiel de maintenir l'âge et la durée à leur niveau actuel jusqu'au 1er janvier 2028. En 2027, selon les programmes électoraux des uns et des autres, les électeurs pourront décider de l'avenir de la réforme. La suspension, c'est donc une première étape avant celle de 2027.

## **On parle aussi de la durée de cotisation, ça veut dire quoi ?**

Tout d'abord, voici un petit rappel. La durée de cotisation requise pour pouvoir bénéficier d'une retraite au taux plein augmente depuis 2014 pour porter cette durée à 43 années (ou 172 trimestres). C'est la réforme dite « Touraine ». La réforme de 2023 a accéléré le rythme de cette augmentation. Actuellement, les personnes qui partent en retraite doivent justifier de 170 trimestres. Là encore, la suspension maintient à 170 (contre initialement 171) le nombre de trimestres jusqu'au 1er janvier 2028. Et là encore, cela concerne les personnes nées en 1964. À partir de 2028, c'est le même principe que pour l'âge. S'il y a une nouvelle réforme après les élections, les mesures adoptées s'appliqueront. S'il n'y a pas de nouvelle réforme, alors les personnes nées en 1965 gagneront quand même un trimestre et devront justifier de 171 trimestres au lieu de 172.

## **Comment et quand va se décider la suspension ?**

Pour qu'une suspension voit le jour, il est déterminant que le Premier ministre en fasse la proposition, sans quoi la réforme aurait continué à s'appliquer. Mais le Premier ministre ne peut pas décider tout seul. Maintenant, il faut une loi et c'est aux parlementaires de l'adopter. Cela devrait être le cas d'ici la fin de l'automne.

## **Quelles sont les autres annonces concernant les retraites ?**

Il a également été annoncé une amélioration de la retraite des femmes : celles qui ont eu des enfants bénéficient de trimestres en plus. Contrairement à ce qui est le cas actuellement, elles pourront faire valoir certains de ces

trimestres pour partir en retraite anticipée pour carrière longue. Il a aussi été annoncé que la règle des « 25 meilleures années » serait assouplie également pour les femmes avec des enfants, ce qui leur permettra d'avoir une meilleure pension. Ces deux mesures sont des revendications de la CFDT, gagnées lors du conclave.

> *Source : CFDT-UFETAM*

**Communiqué de presse CFDT de la suspension :**

[Retraite\\_Communiqué presse\\_14102025](#)

---

**Les principaux indices :  
SMIC, Allocations familiales,  
Chômage, Retraite...**

Fiche mise à jour au 1er octobre 2025

---

**Octobre rose, c'est parti pour 2025**

Comme chaque année, depuis plus de 30 ans, le mois d'octobre est synonyme de rose et de prévention du cancer du sein.

**Porter un ruban ou un tee-shirt rose, courir en rose pour une association. ...**

Ce mois d'octobre a pour slogan : « **À partir de 50 ans, faites vous dépister tous les deux ans : vous vous en remercierez** ».

Le cancer du sein est le 1er cancer chez les femmes, avec près de 60 000 nouveaux cas détectés et près de 12 000 décès chaque année. Pour autant, il bénéficie d'une prévention insuffisante et uniquement par le biais de la santé publique. Or, le cancer du sein ne touche pas les femmes parce qu'elles sont femmes, d'ailleurs il touche également les hommes. Si des hommes peuvent également être atteints (environ 500 cas par an), 99% des cancers du sein touchent des femmes. Actuellement, 600 000 femmes en France vivent avec cette maladie.

Le mois d'octobre est l'occasion de parler prévention et dépistage : plus ce cancer est détecté tôt, plus les chances de survie sont importantes. Si l'autopalpation des seins est une technique recommandée à la recherche d'une anomalie qui n'existe pas auparavant, la surveillance par mammographie reste la conduite de référence, surtout si la personne présente des facteurs de risques particuliers.

Dans nos champs professionnels, le mois d'octobre est aussi l'occasion de mettre en avant la prévention des facteurs de risques professionnels. Les conditions de travail peuvent augmenter les risques de cancers. C'est le cas en particulier du travail de nuit, surtout s'il est fréquent (au moins 3 nuits par semaine) et sur une durée importante (supérieure à 4 ans). Les irradiations ou l'exposition à certains produits chimiques peuvent également être des facteurs d'aggravation du risque de cancers.

La prévention du cancer du sein est un enjeu majeur de santé, mais aussi de société. Alors, en ce mois d'octobre, **affichons toutes et tous un ruban rose** et mettons le sujet de la prévention des cancers du sein à l'ordre du jour de nos

réunions de Formation Spécialisée ! Et profitons aussi de toutes les occasions dans notre vie personnelle et familiale pour inciter notre entourage à la prévention et au dépistage.

Source : CFDT

*Pour aller plus loin :*

- *Retrouver la plaquette « Cancer du sein » réalisée par la CFDT Grand Est*

[plaquette\\_cancer\\_sein\\_grand\\_est\\_10-2024](#)

---

## **Mobilisation du 2 octobre 2025**

**Parce que le monde du travail et ses salariés, dont ceux de la fonction publique ne peuvent pas être sacrifiés pour trouver des crédits à un budget déficitaire structurel validés par nos élites. Restons mobilisés demain !**

# où MANIFESTER le jeudi 02 octobre – lieux et horaires des mobilisations/manifestations/rassemblements

## Des mobilisations partout sur le territoire

->> 235 mobilisations, triées par région et Outre-Mer (*mises à jour en fonction de nouveaux ajouts*)

**VILLES EN NOIR = confirmé**

**VILLES EN BLEU= en attente d'informations ou de confirmation**

---

### \*\*\*\* AUVERGNE-RHÔNE-ALPES \*\*\*\*

- Ain (01)

**BOURG-EN-BRESSE** : 14h30 Champ de Foire  
**OYONNAX** : 10h00 Velexpo

- Allier (03)

**MONTLUCON** : 10h30 place Dormoy  
**MOULIN** : 10h30 place de la Liberté  
**VICHY** : 10h30 place de la Poste

▪ Ardèche (07)

**AUBENAS** : 14h00 Ponson  
**PRIVAS** : 10h30 Préfecture  
**ANNONAY** : 14h30 Gare routière  
**LE CHEYLARD** : 14h30 devant la Mairie

▪ Cantal (15)

**AURILLAC** : 08h00 Rond Point Paul Doumerc

▪ Drôme (26)

**VALENCE** : 14h00 Champ de Mars  
**MONTÉLIMAR** : 14h00 devant le Théâtre  
**ROMANS-SUR-ISERE** : 10h00 Sous la Canopée

▪ Isère (38)

**VIENNE** : 09h00 Champs de Mars  
**GRENOBLE** : 14h00 Alsace Lorraine  
**BOURGOIN JALLIEU** : 10h00 Place de la République  
**VOIRON** : 16h30 Place Jacques-Antoine Gau  
**BOURGOIN JALLIEU** : 10h00 place de la République

▪ Loire (42)

**ROANNE** : 10h30 Centre Universitaire  
**SAINT-ETIENNE** : 10h30 devant la Bourse du Travail

▪ Haute-Loire (43)

**LE PUY-EN-VELAY** : 10h30 Place Cadelade

▪ Puy-de-Dôme (63)

**CLERMONT-FERRAND** : 10h00 Place des Carmes  
**RIOM** : 17h00 Devant l'Hopital

- Rhône (69)

**LYON** : 13h00 Place Jean Macé

**VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE** : 17h00 Place du Promenoir

- Savoie (73)

**CHAMBERY** : 14h00 Place du Palais de Justice

**LA MOTTE SERVOLEX** : 11h00 devant le Medef

- Haute-Savoie (74)

**ANNECY** : 10h00 devant la Préfecture

**THONON LES BAINS** : 17h30 Place des Arts

---

## \*\*\*\* **BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ** \*\*\*\*

- Côte-d'Or (21)

**BEAUNE** : 10h00, Porte Saint-Nicolas

**DIJON** : 14h00, Place de la Libération

**MONTBARD** : 15h00, Place Gambetta

- Doubs (25)

**MONTBÉLIARD** : 14h00, place du champ de foire

**BESANÇON** : 14h00, place de la Révolution

- Jura (39)

**DOLE** : 10h30, devant la sous-préfecture

**LONS-LE-SAUNIER** : 15h00, Place de la Liberté

**SAINT-CLAUDE** : 10h00, devant la sous-préfecture

- Nièvre (58)

**NEVERS** : 10h30, Bourse du travail

- Haute-Saône (70)

**VESOUL** : 09h00, devant la Gare

- Saône et Loire (71)

**CHALON SUR SAÔNE** : 14h00, Maison des syndicats

**MACON** : 14h00, devant la Préfecture

**LE CREUSOT** : 14h30, devant l'Alto

- Yonne (89)

**AUXERRE** : 14h00, Place de la Préfecture

**SENS** : 10h00, Place François Mitterrand (Gare)

- Territoire de Belfort (90)

**BELFORT** : 10h00, la Maison du Peuple

---

## \*\*\*\* **BRETAGNE** \*\*\*\*

- Côtes d'Armor (22)

**SAINT BRIEUC** : 11h00, Place de la Liberté

**LANNION** : 11h30, Palais de Justice

**DINAN** : 12h00, Place de la Résistance

**LAMBALLE** : 09h30 devant la Gare

**GUINGAMP** : 11h00, Rond Point du Kerollo

- Finistère (29)

**BREST** : 10h30, Place de la Liberté

**CARHAIX** : 11h00, Maison des Syndicats

**LANDERNEAU** : 10h30, Esplanade du Family

**MORLAIX** : 10h30, Place des Otages

**QUIMPER** : 10h00, Place de la Résistance

**QUIMPERLÉ** : 10h30, à la Gare

**LANDERNEAU** : 10h30 Rond Point du Family

**DOUARNENEZ** : 17h00 Place de l'Ancienne Gare

- Ille-et-Vilaine (35)

**RENNES** : 13h00, Place Charles de Gaulle

**SAINT-MALO** : 11h00, Sous Préfecture

**FOUGÈRES** : 17h30, Esplanade des Chaussonnières

**VITRÉ** : 17h00, Place du Général de Gaulle

**REDON** : à confirmer

- Morbihan (56)

**LORIENT** : 10h30, Rond Point de la Base

**VANNES** : 10h30, Rond Point Intermarché

**PONTIVY** : 10h30, La Plaine

**PLOËRMEL** : 10h30, Place de la Mairie

**AURAY** : 10h30, Espace Athéna

**BELLE-ÎLE** : 11h00, Le Port

---

## \*\*\*\* CENTRE VAL DE LOIRE \*\*\*\*

- Cher (18)

**BOURGES** : 10h00 – Place Séraucourt

**VIERZON** : 10h30 – Place Jacques Brel

**SAINT-AMAND** : 10h00 – Place Jean Girault

**SAINT-FLORENT-SUR-CHER** : 10h30 Place de la République

**LA GUERCHE** : 10h30 – Place du Gal de Gaulle

- Eure-et-Loir (28)

**CHARTRES** : 14h00 – Boulevard Chasles

- Indre (36)

**CHÂTEAUROUX** : 10h00 – Place de la République

**ISSOUDUN** : 14h30 – Parking Intermarché

- Indre-et-Loire (37)

**TOURS** : 10h00 – Place de la Liberté

- Loir-et-Cher (41)

**ROMORANTIN** : 10h30 – Place de la Paix

**VENDÔME** : 10h30 – Place de la Liberté

**BLOIS** : 14h15 – devant la Préfecture

- Loiret (45)

**ORLÉANS** : 10h30 – départ de la Cathédrale.

**GIEN** : 10h00 – Place Jean Jaurès.

**MONTARGIS** : 10h30 – Place du Pâtis.

**BEAUGENCY** : 10h30 – Place du Martroi.

---

\*\*\*\* CORSE \*\*\*\*

- Corse du Sud (2A)

**AJACCIO**, 11h00 devant la Préfecture d'Aiacciu

- Haute-corse (2B)

**BASTIA**, 10h00 Tribunal

---

\*\*\*\* GRAND EST \*\*\*\*

- Ardennes (08) :

**CHARLEVILLE MÉZIÈRE**, Hôtel de Ville, RDV à 13h30

- Aube (10) :

**TROYES**, Maison des syndicat, RDV à 14h00

**ROMILLY SUR SEINE**, devant la Bourse du Travail, RDV 14h00

**BAR SUR AUBE**, Hôtel de Ville, RDV à 17h00

- Marne (51) :

**REIMS**, Maison des Syndicats, RDV à 10h00

**CHALONS**, Maison des Syndicats, RDV à 10h00

**EPERNAY**, Place Carnot, RDV à 10h30

**VITRY LE FRANÇOIS**, Porte du Pont, RDV à 11h00

**SEZANNE**, Devant chez ATS, RDV à 10h00

▪ Haute Marne (52) :

**CHAUMONT**, place de la mairie, à 17h00

**SAINT DIZIER**, place de la mairie à 17h00

**LANGRES**, place Bel air, à 17h00

▪ Meurthe et Moselle (54) :

**NANCY**, Place St Epvre, RDV à 14h00

▪ Meuse (55) :

**BAR LE DUC**, Gare SNCF, RDV à 14h00

▪ Moselle (57) :

**METZ**, Place de la République, RDV à 14h00

▪ Bas-Rhin (67) :

**STRASBOURG**, Place de la République, RDV à 14h00

▪ Haut-Rhin (68) :

**MULHOUSE**, Square de la Bourse, RDV à 14h30

**COLMAR**, devant la Préfecture, RDV à 18h00

▪ Vosges (88) :

**EPINAL**, place Foch, RDV à 14h00

---

\*\*\*\* **HAUTS DE FRANCE** \*\*\*\*

▪ Aisne (02)

**LAON** : 09h00 Parvis de la Gare  
**SOISSON** : 10h00 Pôle Emploi  
**St QUENTIN** : 15h00 Place du 8 octobre  
**CHAUNY** : 10h00 Place de la Mairie  
**CHATEAU-THIERRY** : 10h00 Paul Doumer

▪ Nord (59) :

**LILLE** : 14h40 Porte de Paris  
**VALENCIENNES** : 10h00 Place d'Armes  
**DUNKERQUE** : 14h30 Place de la Gare  
**DOUAI** : 10h00

▪ Oise (60) :

**BEAUVAIS** : 14h00 Avenue Jean Mermoz (Préfecture)  
**CREIL** : 10h00 Place Carnot  
**COMPIEGNE** : 10h00 Site Gazier Stornegy

▪ Pas de Calais (62)

**LENS** : 09h30 Place du Cantin  
**BOULOGNE SUR MER** : 10h00 Rue d'Artois  
**CALAIS** : 09h15 devant la Mairie  
**ST OMER** : 09h00 Rond Point du Mc Donald

▪ Somme (80)

**ABBEVILLE** : 09h45 boulevard Vauban (devant lycée)  
**AMIENS** : 13h00 Place de la Citadelle

---

\*\*\*\* **ÎLE-DE-FRANCE** \*\*\*\*

**PARIS** – 14h00 Place d'Italie

▪ Seine et Marne (77)

**MEAUX** : – 09h30 Place de la Mairie

- Hauts de Seine (92)

**NANTERRE** – 10h30 devant le Medef

---

## \*\*\*\* NORMANDIE \*\*\*\*

- Calvados (14)

**CAEN** – Gare SNCF 11h00

**LISIEUX** – Place François Mitterrand 10h30

**VIRE** – Place de l'Horloge 17h30

**BAYEUX** – Place de la Mairie 09h30

- Eure (27)

**ÉVREUX** – Pré du Bel Ebat 10h00

**PONT-AUDEMEN** -Place du Gal de Gaulle 10h00

- Manche (50)

**GRANVILLE** – Place de la Mairie 09h30

**CHERBOURG** – Place Napoléon 10h30

**AVRANCHES** – devant la Mairie 10h30

**COUTANCES** – Place St Nicolas 09h30

**ST LÔ** – Place de la Mairie 10h30

- Orne (61)

**FLERS** – Rond point des 5 becs 17h00

**ALENÇON** – Devant la Préfecture 10h30

**ARGENTAN** – Rond-point de Carrefour 10h30

**L'AIGLE** – place de la Poste 17h30

- Seine-Maritime (76)

**ROUEN** – Cours Clémenceau 10h00

**DIEPPE** – place de la Gare 10h30

**EU** – Lycée Anguier 14h30

**LE HAVRE** – Cercle Franklin 10h00

**LILLEBONNE** – Mairie 14h30  
**FECAMP** – Espace Dunant 14h30  
**HARFLEUR** – Place d'Armes 06h00

---

## \*\*\*\* **NOUVELLE-AQUITAINE** \*\*\*\*

- Charente (16) :

**ANGOULÈME**, parvis de la gare, RDV à 10h00  
**COGNAC**, place François 1er, RDV à 14h30  
**LA ROCHEFOUCAULT**, place de la Gare, RDV à 16h30  
**RUFFEC**, Champ de Foire, RDV à 17h00  
**CONFOLENS**, devant Sous Préfecture, RDV à 10h30

- Charente-Maritime (17) :

**LA ROCHELLE**, Parvis de la Gare, 14h00  
**SAINTES**, Palais de Justice, RDV à 10h30  
**ROCHEFORT**, Place Colbert, RDV à 10h30  
**SAINT JEAN D'ANGELY**, Place de l'Hôtel de Ville, RDV à 10h30  
**JONZAC**, Jardin Public, RDV à 10h00

- Corrèze (19)

**TULLE**, Place Brigouleix, RDV à 10h00  
**BRIVE**, Place de la Guierie, RDV à 15h00  
**USSEL**, Place Voltaire, RDV à 15h00

- Creuse (23) :

**GUÉRET**, devant la Préfecturel, RDV à 10h30

- Dordogne (24) :

**PÉRIGUEUX**, palais de justice, RDV à 10h30  
**BERGERAC**, palais de justice, RDV à 15h00  
**SARLAT**, Place de la Grande Rigaudie à 15h00

- Gironde (33) :

**BORDEAUX**, place de la Bourse, RDV à 11h00

- Landes (40) :

**MONT DE MARSAN**, Arènes, RDV à 09h30

- Lot et Garonne (47) :

**AGEN**, place de la préfecture, RDV à 10h00

**MARMANDE**, place de Maré, RDV à 14h00

- Pyrénées-Atlantiques (64) :

**BAYONNE**, place Sainte Ursule, RDV à 10h30

**PAU**, Place de Verdun, RDV à 10h30

- Deux-Sèvres (79) :

**NIORT**, devant la gare, RDV à 11h00

**THOUARS**, place Flandres Dunkerque, RDV à 11h00

**BRESSUIRE**, place St Jacques, RDV à 14h00

**LA CRÈCHE**, Carrefour Contact, RDV à 05h00

- Vienne (86) :

**POITIERS**, promenade des Cours, RDV à 14h00

**CHATELLERAULT**, Kiosque de l'Hôtel de Ville, RDV à 10h00

**LOUDUN**, devant la mairie, RDV à 10h00

**CIVRAY**, école Simone Veil, RDV à 10h00

**MONTMORILLON**, Place de la Victoire, RDV à 10h00

- Haute-Vienne (87) :

**LIMOGES**, carrefour Tourny, RDV à 10h30

**SAINT JUNIEN**, Place Lénine à 17h00

---

## \*\*\*\* OCCITANIE \*\*\*\*

- Ariège (09)

**FOIX** – 14h00 au Haut des Allées Villote

- Aude (11)

**CARCASSONNE** – 14h30 sur le square Gambetta

**NARBONNE** – 10h30 devant la bourse du Travail

- Aveyron (12)

**RODEZ** – 14h00 au Mail de Bourran

- Gard (30)

**NÎMES** – 14h30 Jardin des Fontaines

**ALES** – 10h00 Sous Préfecture

**BAGNOLS SUR CEZE** – 10h00 Monuments aux Morts

**LE VIGAN** – 18h00 – Sous Préfecture

**UZES** – 10h00 – devant la Mairie

- Haute-Garonne (31)

**TOULOUSE** – 14h00 au métro Saint-Cyprien

**MURET** – 10h00 devant la Sous préfecture

**ST GAUDENS** – à confirmer

- Gers (32)

**AUCH** – 10h30 Boulevard Sadi-Carnot

- Hérault (34)

**LODEVE** – 11h00 Sous Préfecture

**GANGES** – 11h30 devant la Mairie

**MONTPELLIER** – 10h30 sur la place Albert 1er

**SÈTE** – 10h30 sur la place de la Mairie

**BÉZIERS** – 10h30 devant la bourse du Travail

**BEDARIEUX** – 10h30 Maison des Syndicats

- Lot (46)

**CAHORS** – 14h30 Place Mitterrand

**FIGEAC** – 14h30 Lycée Champollion

**BIARS** – 10h30 devant la Mairie

- Lozère (48)

**MENDE** – 11h00 sur la place de la Cathédrale Urbain V

- Hautes-Pyrénées (65)

**TARBES** – 10h00 devant la Bourse du Travail

- Pyrénées-Orientales (66)

**PERPIGNAN** – 10h30 sur la place de Catalogne

- Tarn (81)

**ALBI** – 14h00 au Vigan

**CASTRES** – 10h30 Place Soult

- Tarn-et-Garonne (82)

**MONTAUBAN** – 11h00 sur l'esplanade des Fontaines

---

## \*\*\*\* **PAYS DE LOIRE** \*\*\*\*

- Loire Atlantique (44)

**NANTES** : 10h30 Miroir d'Eau

**ANCENIS** : 10h00 Station Esso

**CHATEAUBRIAND** : 10h30 Rond Point de la Ville en Bois

**SAINT NAZAIRE** : 10h30 Place de l'Amérique Latine

**CLISSON** : 10h00 Parvis de la Gare

- Maine et Loire (49)

**CHOLET** : 10h00 Place des Halles

**ANGERS** : 14h00 Place Leclerc

**SEGRÉ** : 10h00 Place du Port

**SAUMUR** : 10h00 Place de la Bilange

- Mayenne (53)

**LAVAL** : 11h00 Rue du Bas du Bois

- Sarthe (72)

**LE MANS** : 13h30 Gare du Nord

**LA FLÈCHE** : 10h00 Port Luneau

**LA FERTE-BERNARD** : 10h00 Le Cosec

- Vendée (85)

**FONTENAY LE COMTE** : 10h30 Place de Verdun

**LA ROCHE SUR YON** : 14h30 Rue Ampère

**LES SABLES D'OLONNE** : 11h00 Place de la Liberté

**CHALLANS** : 10h00 Champ de Foire

---

## \*\*\*\* PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR \*\*\*\*

- Alpes-de-Hautes-Provence (04)

**DIGNES LES BAINS** : 11h00 Rond-point du 11 Novembre

- Hautes-Alpes (05)

**GAP** : 14h00 Pyramide Cité Desmichels

- Alpes-Maritimes (06)

**NICE** : 10h00, gare de Nice ville

- Bouches-du-Rhône (13)

**MARSEILLE** : 10h30 Vieux Port

**ARLES** : 10h30 Kiosque à Musique

- Var (83)

**TOULON** : 10h30 devant la Préfecture

**SAINT RAPHAËL** : 10h30 Rond-point Kennedy

**DRAGUIGNAN** : 10h30 devant la sous-préfecture

- Vaucluse (84)

**AVIGNON** : 10h30 Cours Jean Jaurès

### **\*\*\*\* OUTRE MER \*\*\*\***

**ST DENIS** (Réunion) : 09h00 Jardin de l'État

**ST PIERRE** (Réunion) : 09h00 Jardin de la Plage

**NOUMÉA** (Nouvelle-Calédonie) 09h00 devant le Haut-Commissariat

**FORT-DE-FRANCE** (Martinique) 08h00 devant la Maison des Syndicats

**CAYENNE** (Guyane) 08h00 au rond-point de Suzini – 09h00 devant la mairie de Kourou. Le cortège de Cayenne se dirigera vers le centre des impôts.

**MAMOUDZOU** (Mayotte) 08h00 place de la République

---

**02 octobre : mobilisons-nous pour un budget de justice sociale (Appel CFDT Fonctions Publiques)**

Alors que Sébastien Lecornu, le Premier ministre, n'a pas apporté de réponse claire aux attentes des organisations syndicales lors de la rencontre à Matignon du mercredi 24

**septembre, ces mêmes organisations appellent à une nouvelle journée de mobilisation le jeudi 2 octobre 2025.**

Cette journée de mobilisation et de manifestation intersyndicales se fera contre les mesures budgétaires présentées le 15 juillet dernier, et pour obtenir des moyens budgétaires à la hauteur des missions des services et des politiques publiques, des mesures pour lutter contre la précarité et renforcer la solidarité, des investissements dans une transition écologique juste et la réindustrialisation de la France, des mesures contre les licenciements, la justice fiscale, une protection sociale de haut niveau et l'abandon de la retraite à 64 ans.

Vous trouverez ci-dessous, et en pièce jointe, le tract de la CFDT Fonctions Publiques (UFFA-CFDT)

[Mobilisation\\_02-10-25\\_tract\\_fp\\_uffa](#)

**> Document**

- Tract CFDT Fonctions publiques pour le 2 octobre 2025  
[ICI](#)
- 

**Aucune réponse concrète aux attentes du monde du travail : l'intersyndicale appelle à**

# une mobilisation massive le 2 octobre ! ( Communiqué intersyndical)

Vous trouverez ci-dessous, et en pièce jointe, l'appel à mobilisation et manifestation pour le 02 octobre de l'intersyndicale CFDT, CGT, FO, CFE-CGC, CFTC, UNSA, FSU et SOLIDAIRES.

[Communiqué presse intersyndical mobilisation 02102025](#)

## > Documents

- Appel intersyndical pour la mobilisation du 2 octobre 2025 [ICI](#)
- 

## OÙ MANIFESTER le jeudi 18 septembre

Lieux et horaires des mobilisations/ manifestations/ rassemblements  
MOBILISATION, partout sur le territoire ...

---

# **18 septembre : mobilisons-nous pour un budget de justice sociale (Intersyndicale Fonction Publique)**

L'intersyndicale Fonction Publique CGT, FO, CFDT, Unsa, FSU, Solidaires, CFE-CGC et FA-FP, lance un appel aux agentes et agents publics à se mobiliser massivement le 18 novembre pour changer la donne et gagner des avancées.

---

## **Égalité Professionnelle Fonction publique : la CFDT Fonctions publiques signera l'accord de méthode**

Communiqué de presse n° 6 de la CFDT-Fonction Publique du 4 septembre 2025 relatif à l'Égalité femmes-hommes pour laquelle la CFDT Fonctions publiques signera l'accord de méthode.